

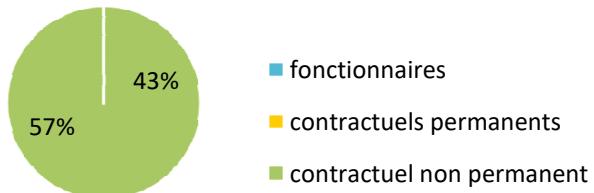


COMMUNE D AUSSAC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente.

Effectifs► **7 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022**

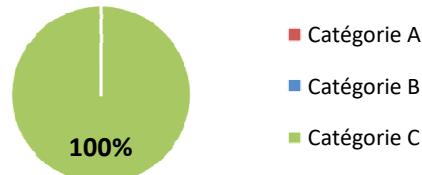
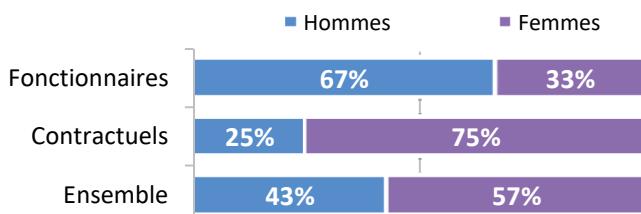
- > **3 fonctionnaires**
- > **4 contractuels permanents**
- > **0 contractuel non permanent**

► **Aucun contractuel permanent en CDI**

Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents► **Répartition par filière et par statut**

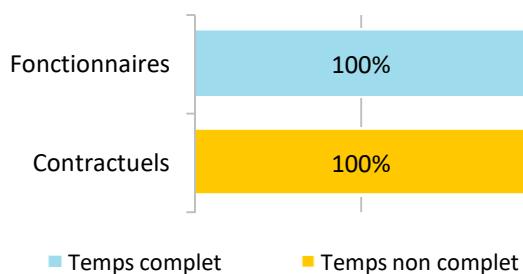
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		14%
Technique	67%	100%	86%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

► **Répartition des agents par catégorie**► **Répartition par genre et par statut**► **Les principaux cadres d'emplois**

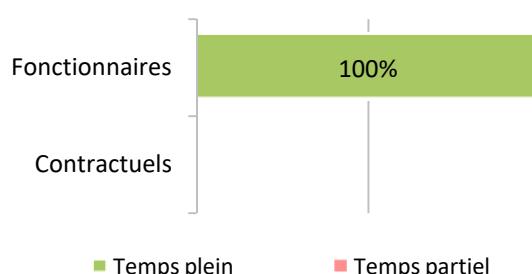
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	86%
Adjointes administratives	14%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► La filière la plus concernée par le temps non complet

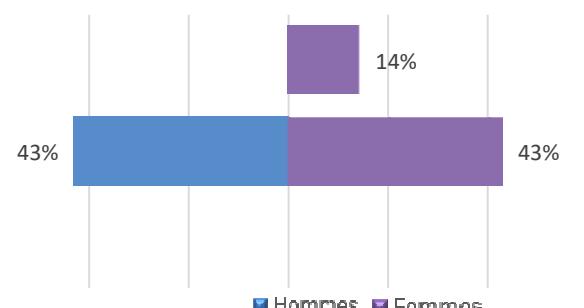
Filière Fonctionnaires Contractuels

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen*	
des agents permanents	
Fonctionnaires	37,50
Contractuels permanents	41,25
Ensemble des permanents	39,64
Tranche d'âge	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

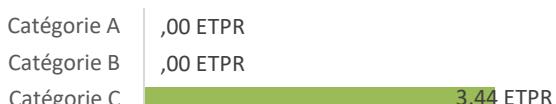
— Équivalent temps plein rémunéré —

► 3,44 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 2,17 fonctionnaires
- > 1,27 contractuel permanent
- > 0,00 contractuel non permanent

6 261 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

> Un agent en disponibilité

Mouvements

- En 2022, 6 arrivées d'agents permanents et 8 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
9 agents	7 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	➔	-25,0%
Contractuels	➔	-20,0%
Ensemble	➔	-22,2%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	75%
Démission	13%
Départ à la retraite	13%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%

* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 3 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 35,7 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	506 143 €	Charges de personnel*	180 711 €	→	Soit 35,7 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	84 726 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	6 935 €	0 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	643 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	842 €	
Supplément familial de traitement :	3 137 €	
Indemnité de résidence :	0 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A Titulaire	Catégorie A Contractuel	Catégorie B Titulaire	Catégorie B Contractuel	Catégorie C Titulaire	Catégorie C Contractuel
Administrative					S	
Technique					S	S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières					26 269 €	S

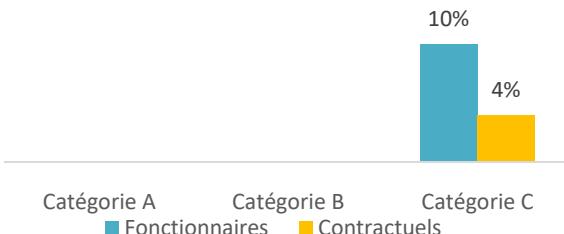
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,19 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	10,21%
Contractuels sur emplois permanents	4,02%
Ensemble	8,19%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA. Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2022
302 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

Absences

► En moyenne, 3,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,91%	5,41%	3,48%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,91%	5,41%	3,48%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,91%	5,41%	3,48%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 42,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- 1 seul accident du travail déclaré au total en 2022
- > 1 accident du travail pour 7 agents en position d'activité au 31 décembre 2022

Prévention et risques professionnels

► ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

► FORMATION

4 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **172 €**

Coût par jour de formation : **43 €**

► DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

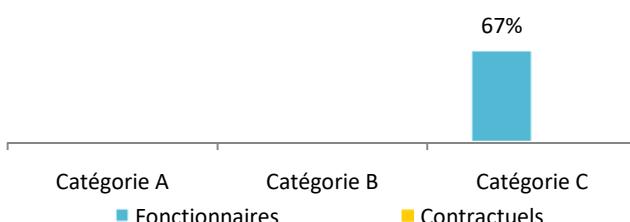
Dernière mise à jour :

2021

Formation

► En 2022, 28,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



► 24 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

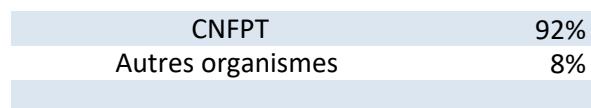


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 071 €	835 €
Montant moyen par bénéficiaire	1 036 €	418 €

Relations sociales

► Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.